

Séance du vendredi 13 mai 2022

Date de la convocation: 10/05/2022

Membres en
exercice :

Présents : 11

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-deux et le treize mai l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Laurence
HOURLIER, Thomas HOURLIER, Michèle MATHIEU, Catherine
PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Richard DETHYRE par Olivier MAGUET

Excusés :

Absents: Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT, Barbara
LOUCHART

DECISION MODIFICATIVE n°1 SUR LE BUDGET PRINCIPAL - (D 2022 046)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'articles 2041582 du budget principal de l'exercice 2022 ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2128	Autres agencements et aménagements	-100.00	
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installations	100.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

ACCEPTÉ à l'unanimité la décision modificative n°1.

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire



Olivier MAGUET